L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT ET DE LA TROISIEME MUNICIPALITE. —— NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 12 JUILLET 1845.

PUBLIÉ PAR
MAGNE & WEISS.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:
A DOUZE EN SUS.

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal entier, soit aux suppléments, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'ait donné avis par écrit de sa volonté contraire à l'expiration de l'année.

ANNONCES. — Une prime par carré de chaque insertion pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce ordinaire, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces. — Les artistes et personnes intéressées aux annonces générales, soit aux Banques, Compagnies d'assurances et autres institutions publiques, $30. Les agents pour navires, les intéressés dans la navigation, ou les maisons de commerce faisant la commission, $50. Les abonnements se paient à l'avance.

Le prix fixé des annonces aux avis est limité à un carré chaque fois, et ce, pour une semaine.

LES ANNONCES qui auront de la ligne ordinaire des affaires d'une année à l'autre, telles que celles publiées par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux qui se retirent, etc., etc., seront payées de compte séparément et par écrit, d'après notice.

LES ANNONCES qui ne seront payées que par traites ou billets sur demande, seront considérées comme payables comptant.

Les prix des annonces sont payables par quartier.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de leur insertion seront publiées jusqu'à ordre contraire, et devront être payées en conséquence de cette supposition.

LES ANNONCES de faillissement et des emplois publics, toutes de nature politique, et les annonces qui auront des articles d'une nature personnelle (lorsqu'elles pourront être admises), payeront le double du prix ordinaire et d'avance.

Leonard Sturtevant & Co.,
MARCHANDS-COMMISSIONNAIRES
ET EXPEDITEURS,
VENDENT EN GROS
DE L'HUILE DE BALEINE, DE SPERME ET DE LIN, Savon, Chandelles, Thés, Blanc de Plomb, Peinture noire &c. &c.
No. 12, rue de la Vieille-Levée.
9 Juin—1an Nouvelle-Orléans

DORSEY, VINCENT & Co.,
ENCANTEURS ET COMMISSIONNAIRES,
Nos. 23, rue de Chartres—Nlle Orléans,
Spécialité particulièrement des ventes de Marchandises sèches, par cotte et par petits lots.

Ils feront des avances libérales sur Marchandises destinées à être vendues. 14 juin—6m

WILLIAM DAVIDSON & CO.,
AGENS EN COTON,
ET NEGOCIANS EN COMMISSIONNAIRES
Rue du Canal, No. 81. N. Orleans,
2 nov.

P. CUSACHS, Pharmacien.
Magasin au coin de Bruxelle, de Peintures et Huiles, à Madeleine, rue Royale, vis-à-vis la rue Toulouse,
Encouragé Conde et St. Philippe—Nlle. Orléans.
20 juill-1

MORTON & Co.,
MARCHANDISES SECHES,
No. 25, rue de Magasins.
30 Les ordres de la campagne seront sélectionnés. 2 nov—1an

George Buchanan, Andrew Buchanan,
Robert Buchanan, John G. Agnew,
Geo. & Robt. BUCHANAN & Co.
Marchands Commissionnaires,
Rue Toulouse, No. 82, Nouvelle-Orléans
10 nov

NORTH & BROTHERS,
MARCHANDS DE MARCHANDISES SECHES,
Rue des Magasins,
Encoignure de celle de la Commune,
NOUVELLE-ORLEANS.

JOS. HARROD, FRANCIS D. DARLING, C. FOSTER
HARROD, DARLING & Co.,
Marchands Commissionnaires et Expéditeurs,
Agents de la Ligne de Boston et de la Nlle. Orléans, No. 49, rue de la Commune, Nouvelle-Orléans
17 juin

DAVID & CHAPUS,
IMPORTATEURS DE MARCHANDISES FRANÇAISES, ANGLAISES, ALLEMANDES ET DU PAYS
Viennent en gros et demi-gros,
No. 93, rue de Chartres, près celle Conti.
4 juin

J. F. BERCIER, FRANCISCO TIO.
J. F. BERCIER & Co.
Grocers et marchands en général. No. 43 Vieille Levée
Ont constamment un assortiment de groceries fraiches, vins liqueurs &c., à des prix libéraux. 20 oct

F. LAMPRE,
IMPORTEUR ET NEGOCIANT EN GROS,
En Produits de la Havane,
SUCRE, CAFE,
TABAC, CONFITURE.

EMILE JOHNS,
MARCHAND COMMISSIONNAIRE
ET IMPORTEUR DE PRODUITS DES ANTILLES,
Café, Sucre,
Tabac, Cigares.

AGENCE Jamaïque de bon sucre en pain, de mélasses et de rum pur double raffiné, ayant droit au drawback, constamment à main et à vendre par
9 juin—1an NORCROSS & FOSDICK, 40 Gravier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE L'ASSURANCE AU GRAND, établie en 1845.

TOUTES les personnes qui peuvent avoir des réclamations à faire contre la Compagnie de l'Assurance au Grand, et de Banque de la Nouvelle-Orléans, et toutes les personnes qui lui doivent, sont notifiées par le présent que toutes ses affaires de la Compagnie sont transférées dans le moment présent à l'Agence d'Assurance et Banque de la Compagnie d'Eclairage et d'Assurance et de Banque de la Nouvelle-Orléans, lorsque cette dernière, aujourd'hui la liquidation, aura cessé ses opérations, et aperçue au bureau de cette Compagnie, rue de la Commune.
11 mars—90 JAMES HOBY, Président.

BUREAU D'AGENCE GÉNÉRALE.

LE soussigné a établi dans la ville de St. Louis, Etat de Missouri, un bureau spécial pour la réception de la publicité, limitée aux journaux publiés dans cette dernière ville. Il se chargera également de vendre et d'acheter tout fonds, meubles et marchandises quelconques, ainsi que d'acheter des terres, maisons, etc., dans cette place.

On pourra obtenir tous les renseignements désirables en ce qui a rapport aux affaires dans cette ville, en s'adressant à son bureau, rue Chartres, No. 61, Vieille Levée.

L. BERCIER, Fère.

Références :
J. Allard, F. Pascal,
A. A. Peychaud, J. Tio. 20 mai—80

CHANGEMENT DE DOMICILE.

M. T. ROY, prévient le public qu'il a transporté son bureau de peseur de sucre, de café et d'autres marchandises de la rue St. Louis, No. 37, à la rue Bienville, rue Bourbon, entre St. Louis et Conti, No. 102, et qu'il continue de faire, par la poste, à tous les ports ou toutes sortes de marchandises, et des consignations, principalement les achats de café et d'autres articles, et les ventes de ces matières. Les personnes soit proches de ne pas envoyer des enfants à moins de 2 juin—1an

ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE.
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE DE L'OCEAN.—Bureau rue du Camp, No. 15.

Directeurs :
Wm. W. Montgomery, W. A. Gasquet, président,
F. F. Durocq, J. B. Leblanc,
A. Gordon, Edw. Stahl,
J. C. Harrison, R. W. Montgomery,
W. C. Sugar,
CHS. BRIGHAM, Secrétaire.

On assure toute espèce de propriétés contre les risques du feu, au taux le plus raisonnable, et en cas de pertes, les réclamans sont faits avec promptitude et libéralité.
17 mars

Bureau de la Compagnie d'assurances sur la Marine du Mississippi et de New-Orléans.

Nlle Orléans, 7 juin 1845.

UNE assemblée des Actionnaires de cette compagnie a eu lieu ce jour, conformément à l'acte de leur incorporation, pour la première élection d'officiers et directeurs, et pour recevoir les rapports des commissaires nommés à cet effet.

Il a été unanimement résolu, que l'expérience ayant démontré que les Compagnies d'Assurances, organisées et conduites sur le principe d'actions privées, ou d'actions et d'mutualité, combinées ne peuvent espérer de faire une concurrence avantageuse avec celles des institutions qui sont soutenues entièrement par le principal d'Actionnaires privés; et en conséquence que cependant de liquider les affaires de la Compagnie d'Assurances sur la Marine du Mississippi et les Lacs.

Résolu, Que les Directeurs de la Compagnie devront faire terminer les risques non expirés le premier jour de Juillet prochain, et qu'elle expirés le premier jour de Juillet prochain, et qu'elle cesse de compter de la Compagnie seront réglés, mais dans tous les cas pas plus tard que le premier lundi de septembre prochain. Une assemblée des Actionnaires sera convoquée à l'effet de choisir quels sera la meilleure méthode de mettre à exécution ce qui précède, et pour disposer les affaires de la compagnie.

P. N. WOOD, Président.
11 juin DAVID HOWARD, Secrétaire.

AVIS AUX CONTRIBUABLES.

AVIS est par les présentes donné aux contribuables de la Paroisse de Jefferson, par le soussigné, assesseur de l'Etat pour la dite paroisse, que partir du 1er juillet et jusqu'au 1er août prochain, il sera à la Cour de Paroisse à Gretna, les mardis, mercredis et jeudis de chaque semaine, pour recevoir les déclarations qui pourraient être faites contre le tableau des taxes d'Etat et de Paroisse, pour l'année 1845.

Paroisse Jefferson, le 7 juin 1845.
11 juin—6m&lj M. BEAUVAIS, assesseur.

Académie de Danse
PAR J. DEVOTE
LE QUONE DE POLKA

UNE classe aura lieu à sa résidence, rue des Barres, No 183, tous les lundis, mercredis et vendredis, à sept heures du soir, pour l'enseignement des nouveaux pas de valse. Les leçons de Polka auront lieu les mêmes jours, à huit heures.

La classe de l'Armory du Bataillon Washington, pour les demoiselles et jeunes garçons à lieu le mardi et jeudi à neuf heures du soir, et le samedi à dix heures.

Les élèves de cotte classe peuvent se procurer leurs billets pour $1 par carte pour la quadrille tout le temps.

Toutes les dames de caractère sont invitées à partir.

M. D. donnera aussi des leçons particulières à domicile.

Il enseigne la danse dans les institutions suivantes :

Mme. Urchet, rue Royale et Toulouse.
Miss Caldwell, encoignure Dauphin et St Joseph.
Mme. Baqué, do Royale et Toulouse.
Mme. Zeller, rue du Camp, No 247.
Au No. 143, rue Julie.
Au Lycée d'Orléans, rue de l'Esplanade.
A l'Académie Louisianaise, 71, rue des Remparts.
A l'Académie Jefferson, pa.sage de la Bourse.

AVIS—COURVOISIER & Co. confiseurs à Paris, 26 rues Royale et Orléans, previennent le public que dimanche prochain 6 mai, ils feront l'ouverture de leur pavillon, place St. Antoine. Les dispositions prises par l'auteur de l'ingénieux plan les mettent à même de pouvoir offrir au public des soirées qui seront toujours appréciées. Aussi espèrent-ils encore par les soins qu'ils apporteront à la construction des glaces et sorbets, assurer le même patronage qui leur a été si généreusement accordé depuis plusieurs années. — 2 mai

AU MAGASIN FASHIONABLE,
Rue du Chartres, entre St. Louis et Conti, No. 132.

LES passagers, ou l'honneur d'annoncer leurs habitudes pour les navires Gardenia et Prairie, ou de flatte, ils avaient l'importation par navires Windsor Castle et dans la première, de la partie de leur stock variée et complète.

GILETS confectionnés à Paris dans les meilleures étoffes, coupes d'étoffes très variées, savoir : double shall, en velours, simple shall, colors tricot, forme chevalière, en valentien, cachemire d'été, poil de chèvre, basin blanc, uni à rayes satinées, et de diverses manières.

GANTS, en fil de Prusse, fil d'Ecosse, fil anglais, blanc, gris, et diverses couleurs, de un soie également de toutes grandeurs.

CALEÇONS, à corset, en toile de Flandre et de Silésie, coupe toute nouvelle, dite en tricot corset, article supérieur.

Par les premiers arrivages ils recevront un nouvel assortiment de chapeaux véritables Paris.
16 mars CORDEVIOLLE & LACROIX.

CARTES A JOUER.

CARTES françaises et allemandes, 1ères qualités, à vendre par YOR. HEBERT,
7 juil 146, Chartres.

Nouvelle-Orléans :
SAMEDI MATIN, 12 JUILLET 1845.

Le bruit a couru à Washington, si l'on en croit la correspondance du Journal du Commerce, que la négociation relative à l'Oregon tenait d'arriver à une conclusion : les Etats-Unis avaient offert, disait-on, la ligne du 49e parallèle jusqu'à la mer, et le ministre anglais avait accepté cette offre. Cet on dit se trouve sans fondement ; et la façon dont il est rapporté prouve seulement une chose, c'est que le correspondant du Journal du Commerce est fort peu au fait de la question sur laquelle il cause.

L'offre du 49e parallèle de la part des Etats-Unis n'est pas nouvelle ; elle remonte à 1821. M. Rush qui était alors ministre résident à la cour de Londres et qui avait entamé la question de l'Oregon avec sir G. Canning, avait réclamé le territoire de l'Orégon jusqu'au 51e de latitude Septentrionale, puis pour faciliter un arrangement, il avait consenti à descendre la limite jusqu'au 49e. Dès cette époque aussi les Anglais accordaient le 49e comme limite jusqu'au cours du Columbia, puis le lit de ce fleuve jusqu'à la mer. La négociation, depuis lors, semble être restée absolument dans les mêmes termes, les Américains refusant toute concession ultérieure, et les Anglais s'obstinant à ne point céder les deux rives du Columbia. L'Angleterre comprendra-t-elle qu'il est temps pour elle d'accepter l'offre des négociateurs américains ? Nous le croyons. Mais le peuple de l'Ouest comprendra-t-il que les intérêts et l'honneur de l'Union se trouvent complètement satisfaits, si notre frontière suit le 49e jusqu'à la mer ? Nous sommes tentés d'en douter d'après les manifestations qui commencent. Le gouvernement aura-t-il assez de force et de sagesse pour rester fidèle à la justice, ainsi qu'à la bonne foi internationale, en s'en tenant à ses anciennes propositions, au risque de mécontenter l'Ouest ? Nous avons à peine l'espérer.

Indemnité Mexicaine.—M. Shannon vient enfin d'adresser au Secrétaire d'Etat, une lettre qui donne des informations précises et officielles sur les deux termes de l'indemnité mexicaine que le ministre Mexicain des affaires étrangères affirme avoir été payés et que les agents des Etats-Unis disent n'avoir pas reçus.

D'après la lettre de M. Shannon, le quatrième terme était dû le 30 avril, et le cinquième le 30 juillet 1844, et il n'est arrivé à Mexico que le 26 août.

Il paraît que l'argent n'arrivait pas plus vite dans le trésor mexicain qu'il était donné à des créanciers favorisés, de telle sorte que l'indemnité due aux Etats Unis était depuis plusieurs mois en souffrance ; que dans ces circonstances l'agent des Etats-Unis, M. Vines, avait cru devoir accepter des traites du gouvernement Mexicain sur les trésoriers départementaux pour une somme suffisante, à l'effet de payer les termes échus, les intérêts et les frais d'encaissement, avec d'autant plus de facilité que la maison anglaise Taylour, Jamison & Co. en avait fait autant pour des sommes à elle dues.

M. Vines donna donc reçu du montant de ces traites et en confia le recouvrement à la maison Taylour, Jamison & Co.—Plus tard, le Président Santa-Anna assura verbalement M. Shannon, que le gouvernement avait pris des mesures pour assurer le paiement de ces traites.

Cependantelles n'étaient pas encore payées au moment où éclata la révolution—et, depuis le désordre qui a suivi cette commotion populaire, le gouvernement a eu besoin de tous les fonds qui ont pu rentrer.

D'ailleurs, M. Shannon ne paraît pas, le moins du doute que M. Vines n'ait agi avec la meilleure foi du monde et pour le mieux des intérêts des Etats-Unis.

ROBERT LE DIABLE A NEW-YORK.—Le succès de *Robert le Diable* au Théâtre du Park a laissé bien loin derrière lui celui des opéras qui l'avaient précédé. Il a été si immense qu'il a surpris même le *Courrier des Etats Unis*, assez bien disposé, comme on le sait, à voir les choses en beau lorsqu'il s'agit de l'Opéra Français. "Il n'aurait pas osé, dit-il, prédire à l'opéra un accueil aussi éclatant que celui qu'il a reçu." L'impression a été des plus profondes, l'enthousiasme est allé croissant de scène en scène pendant cinq heures. Les artistes ont eu leur bonne part d'applaudissements. Le *Courrier* a des compliments pour tout le monde : Music. Castai a déployé une énergie inattendue et une grande finesse de vocalisation. Mme. Courriot a été comédienne comme toujours et "chanteuse comme elle n'avait pas encore eu occasion de l'être." Arnaud a plus d'une fois fait éclater "la puissance et la souplesse de sa voix." Dowry "a donné au personnage de Bertram cette physionomie fantastique qui en fait une des créations les plus originales, les plus saisissantes du drame lyrique."

Les autres journaux de New-York s'accordent aussi à constater le triomphe ; et chacun d'eux apprécie à sa façon les artistes. *La Morning Herald* entre autres, après avoir raconté la chronique qui forme le sujet de l'opera et avoir déclaré que *Robert le Diable* est le seul chef-d'œuvre qu'on ait écrit depuis le *Don Juan* de Mozart et le *Freyshutz* de Weber, leur consacre une appréciation assez développée. Arnaud, qui n'a pas su donner à la Sicilienne toute la gaîté insouciante qu'elle demande, a fait sensation dans le morceau *Les chevaliers de ma patrie* et dans tout le récitatif. Mme Castai n'est qu'une *commençante* de talent; mais elle prononce mal, et "elle change les airs que Meyerbeer a écrits." Mme. Courriot est sortie heureusement des difficultés d'un rôle qui demandait le talent d'une primadonna. Douvry a montré une intelligence quelquefois surprenante; enfin Cieutat a été fort agréable. En somme on voit que nos artistes sont goûtés à New-York aussi bien pour le moins qu'ils l'étaient ici.

CHRONIQUE LOCALE.

Le steamer *Express Mail*, capitaine Hank, partira cet après-midi à 5 heures, du pied de la rue Poydras pour le lac Pontchartrain par la rivière, touchant à tous les principaux bains de mer. Les passagers pourront être de retour lundi matin.

Le steamer *Alabama*, capitaine Windle, partira cet après midi à 6 heures, du pied de la rue St. Louis, pour Pensacola, et sera de retour ici mercredi soir.

Alfred Mortimer, accusé d'avoir volé une montre de M. Waters, et Ann Runnigan accusée d'avoir reçu un esclave marron, ont été examinés hier devant le recorder Baldwin et mis en liberté. L'accusation n'étant aucunement soutenue.

Michel et John Carroll, arrêtés sous l'accusation d'avoir battu un watchman sur la Levée ; et Mary Golding dite Hooker Mary, accusée d'avoir volé des effets à usage, ont été examinés hier devant le recorder Génois et envoyés devant la cour criminelle.

Cour d'Erreurs.—L'affaire Kennedy a été continuée. Randal Hunt a parlé en faveur de la défense, et l'avocat général en faveur de l'accusation. Ce matin l'avocat-général terminera son discours et M. Grymes sera enfin entendu en faveur de l'appelant.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Voudriez-vous donner place dans les colonnes de votre estimable journal, sur quelques lignes qui suivent ? Vous obligerez infiniment

NOUS SAUVEZ QUI.

On demande à l'autorité municipale de la 1ère municipalité, si l'action des articles 13 et 14 de l'ordonnance approuvée le 5 novembre 1817 quitest toujours en force, a été suspendue en ce qui concerne la rue Ste. Anne ?

La tranquilité des habitans de cette partie de la rue précitée, située entre les rues Royale et Chartres, est troublée toutes les nuits par le tapage et les chants nocturnes de plusieurs personnes qui se réunissent dans un restaurant de la susdite rue, ainsi que par des nègresses esclaves, qui, séjournant sur la banquette bien longtemps après le coup de canon arrêtent les passans et par leurs propos, offensent la morale publique.

Il semblerait, Messieurs les Editeurs, que les gardes de nuit, préposés au maintien de l'ordre public, soient soupçonnés ou qu'ils aient des instructions par leurs chefs à tolérer de semblables infractions aux lois municipales. La place n'est plus tenable avec une telle démagogie ! !

Collége de Ste. Marie, Maryland.—Parmi les jeunes élèves qui ont remporté des prix à ce collége, nous remarquons plusieurs Louisianais, notamment MM. Charles Tanny, Ernest et Octave Pélasclaux, Louis Reynaud, Wm. Fréret, Scudér Hart, F. Lavillebeurre, &c.

Le New-York *Tribune* fait un relevé des votes de la dernière élection présidentielle, duquel il résulte clairement que c'est la voix abolitioniste de l'Etat de New-York qui a élu M. Polk.

Dans 29 comtés dans lesquels Harrison avait eu une majorité de 17,424, Clay n'a eu qu'une majorité de 1,221, pendant que la vote de Birney avait augmenté de 1,351 à 16,303. Dans 20 autres comtés où Van Buren avait une majorité de 3,046, Polk obtint 6,661, et le vote Birney augmenta de 646 à 2,334; d'où il résulte que dans la partie où l'abolitionisme vois; tandis que dans l'autre partie ils n'ont perdu que 3,642.

MARINE. La goélette des E. U. *Flirt*, n'est pas partie pour Chagres comme on l'a annoncé hier. Un violent coup de vent d'est l'a fit échouer, au moment où elle mettait à la voile, sur la barre de Hampton. Avec les secours reçus de Norfolk on est sans doute parvenu à la remettre à flot.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

"*Début de la nouvelle lot postale.*—Les employés des postes ont eu une rude besogne, avant-hier. Il leur a, dit-on, passé par les mains dix fois plus de lettres qu'ils n'en avaient jamais reçu en un seul jour, sous le régime qui vient d'expirer. Aussi les recettes ont-elles atteint un chiffre qui serait fort rassurant pour l'administration postale s'il y avait lieu d'espérer que la fureur des correspondances continuera à régner avec autant d'intensité que le premier jour. Mais n'est une illusion qu'elle ne doit pas se faire. Une foule de gens s'étaient amusés à composer une collection de lettres pour donner à tous leurs amis et connaissances les primeurs de la nouvelle loi. On en cite qui ont jeté à la poste plus de cent lettres à la fois."

A un meeting des Whigs de la paroisse d'Iberville, présidé par M. Aubry Dupuy, ont été nommés délégués pour se rendre à Baton Rouge, MM. Narcisse Labiane, Zénon Labauve et C. Adams, et MM. W. J. Hamilton, C. W. Kemp et David T. Ross, délégués supplémentaires pour remplacer au besoin les délégués en titre.

On s'occupe d'établir un système de télégraphe magnétique, d'après le procédé de Morse—de manière à embrasser par de grandes lignes, toutes les parties du vaste territoire des Etats-Unis.

FAUX—ARRESTATION.—Charles A. Higgins, courtier ayant son bureau dans Wall street, a été arrêté il y a quelques jours à New York, sous la prévention d'avoir contrefait la signature de Lambert Suydam, sur deux billets de $2,500 et $2000.

Lorsque ces billets ont été présentés à Suydam, il les a déclarés faux et Higgins a été arrêté, et, faute de caution, emprisonné. C'est une chose d'autant plus étrange que Higgins a été maire de Mason, Georgie, et a constamment eu une bonne réputation depuis qu'il habite New York.

Le steamer Princeton est arrivé à Annapolis le 3 juillet, apportant la nouvelle de l'adoption des conditions d'annexion de la part du Congrès Texien—un courrier est parti immédiatement pour annoncer cette nouvelle au président.

Le conseil des Etats-Unis a officiellement reconnu M. S. C. Angelrott, comme consul de Prusse, pour le port de St. Louis, Mo.

La personne dont on a parlé ces jours derniers, comme ayant donné $10,000 au Collége de Dartmouth, est M. Samuel Appleton de Boston.

Le New York Herald du 1er. dit que le bruit courait dans Wall st. que des faux avaient été découverts pour d'assez fortes sommes.

Le 1er de ce mois, le feu a détruit une maison à Washington et fortement endommagé les deux maisons contigues. M. Bibler qui occupait la maison incendiée s'est sauvé avec peine, ainsi qu'un de ses domestiques.

Le *Boston Advertiser* annonce qu'un faussaire fort expérimenté vient d'arriver aux Etats-Unis. Il s'appelait ou se faisait appeler "Van Hegen" à Liverpool, d'après le signalement qu'il en donne, il serait né à Krakou, Mecklenbourg—il est âgé d'environ 40 ans, taille de 5 pieds cinq pouces pruneliens, cheveux blonds et clairs grisés, front élevé, bonne dents, yeux gris, large menton, parle allemand et un peu français et anglais, a perdu le petit doigt de la main gauche qu'il tient gauté habituellement, &c.

Course à pied.—Le prix de $300 sur le beacon course, Hoboken, a été gagné par un jeune homme de dix-huit ans, William Barlow.—Un million été parcouru en 4 minutes 36 secondes. Un indien Iroquois a mis 4 minutes 42 secondes, et les autres beaucoup plus.

Et venue ensuite la course de $200 pour celui qui parcourrait la plus grande distance en une heure. North Star, canadien, l'a gagnée. Il a parcouru six milles et demi environ en une heure.

Le brick Porto-Rico de Belfast, Maine, capitaine Knowlton, était parti de Philadelphie le 25 juin atlant à Boston avec un chargement de charbon. Et, leur, Jamison & Co.—Plus tard, le Président Santa-Anna assura verbalement M. Shannon, que le gouvernement avait pris des mesures pour assurer le paiement de ces traites.

Cependantelles n'étaient pas encore payées au moment où éclata la révolution—et, depuis le désordre qui a suivi cette commotion populaire, le gouvernement a eu besoin de tous les fonds qui ont pu rentrer.

D'ailleurs, M. Shannon ne paraît pas, le moins du doute que M. Vines n'ait agi avec la meilleure foi du monde et pour le mieux des intérêts des Etats-Unis.

ROBERT LE DIABLE A NEW-YORK.—Le succès de *Robert le Diable* au Théâtre du Park a laissé bien loin derrière lui celui des opéras qui l'avaient précédé. Il a été si immense qu'il a surpris même le *Courrier des Etats Unis*, assez bien disposé, comme on le sait, à voir les choses en beau lorsqu'il s'agit de l'Opéra Français. "Il n'aurait pas osé, dit-il, prédire à l'opéra un accueil aussi éclatant que celui qu'il a reçu." L'impression a été des plus profondes, l'enthousiasme est allé croissant de scène en scène pendant cinq heures. Les artistes ont eu leur bonne part d'applaudissements. Le *Courrier* a des compliments pour tout le monde : Music. Castai a déployé une énergie inattendue et une grande finesse de vocalisation. Mme. Courriot a été comédienne comme toujours et "chanteuse comme elle n'avait pas encore eu occasion de l'être." Arnaud a plus d'une fois fait éclater "la puissance et la souplesse de sa voix." Dowry "a donné au personnage de Bertram cette physionomie fantastique qui en fait une des créations les plus originales, les plus saisissantes du drame lyrique."

Les autres journaux de New-York s'accordent aussi à constater le triomphe ; et chacun d'eux apprécie à sa façon les artistes. *La Morning Herald* entre autres, après avoir raconté la chronique qui forme le sujet de l'opera et avoir déclaré que *Robert le Diable* est le seul chef-d'œuvre qu'on ait écrit depuis le *Don Juan* de Mozart et le *Freyshutz* de Weber, leur consacre une appréciation assez développée. Arnaud, qui n'a pas su donner à la Sicilienne toute la gaîté insouciante qu'elle demande, a fait sensation dans le morceau *Les chevaliers de ma patrie* et dans tout le récitatif. Mme Castai n'est qu'une *commençante* de talent; mais elle prononce mal, et "elle change les airs que Meyerbeer a écrits." Mme. Courriot est sortie heureusement des difficultés d'un rôle qui demandait le talent d'une primadonna. Douvry a montré une intelligence quelquefois surprenante; enfin Cieutat a été fort agréable. En somme on voit que nos artistes sont goûtés à New-York aussi bien pour le moins qu'ils l'étaient ici.

CHRONIQUE LOCALE.

Le steamer *Express Mail*, capitaine Hank, partira cet après-midi à 5 heures, du pied de la rue Poydras pour le lac Pontchartrain par la rivière, touchant à tous les principaux bains de mer. Les passagers pourront être de retour lundi matin.

Le steamer *Alabama*, capitaine Windle, partira cet après midi à 6 heures, du pied de la rue St. Louis, pour Pensacola, et sera de retour ici mercredi soir.

Alfred Mortimer, accusé d'avoir volé une montre de M. Waters, et Ann Runnigan accusée d'avoir reçu un esclave marron, ont été examinés hier devant le recorder Baldwin et mis en liberté. L'accusation n'étant aucunement soutenue.

Michel et John Carroll, arrêtés sous l'accusation d'avoir battu un watchman sur la Levée ; et Mary Golding dite Hooker Mary, accusée d'avoir volé des effets à usage, ont été examinés hier devant le recorder Génois et envoyés devant la cour criminelle.

Cour d'Erreurs.—L'affaire Kennedy a été continuée. Randal Hunt a parlé en faveur de la défense, et l'avocat général en faveur de l'accusation. Ce matin l'avocat-général terminera son discours et M. Grymes sera enfin entendu en faveur de l'appelant.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Voudriez-vous donner place dans les colonnes de votre estimable journal, sur quelques lignes qui suivent ? Vous obligerez infiniment

NOUS SAUVEZ QUI.

On demande à l'autorité municipale de la 1ère municipalité, si l'action des articles 13 et 14 de l'ordonnance approuvée le 5 novembre 1817 quitest toujours en force, a été suspendue en ce qui concerne la rue Ste. Anne ?

La tranquilité des habitens de cette partie de la rue précitée, située entre les rues Royale et Chartres, est troublée toutes les nuits par le tapage et les chants nocturnes de plusieurs personnes qui se réunissent dans un restaurant de la susdite rue, ainsi que par des nègresses esclaves, qui, séjournant sur la banquette bien longtemps après le coup de canon arrêtent les passans et par leurs propos, offensent la morale publique.

Il semblerait, Messieurs les Editeurs, que les gardes de nuit, préposés au maintien de l'ordre public, soient soupçonnés ou qu'ils aient des instructions par leurs chefs à tolérer de semblables infractions aux lois municipales. La place n'est plus tenable avec une telle démagogie ! !

Collége de Ste. Marie, Maryland.—Parmi les jeunes élèves qui ont remporté des prix à ce collége, nous remarquons plusieurs Louisianais, notamment MM. Charles Tanny, Ernest et Octave Pélasclaux, Louis Reynaud, Wm. Fréret, Scudér Hart, F. Lavillebeurre, &c.

Le New-York *Tribune* fait un relevé des votes de la dernière élection présidentielle, duquel il résulte clairement que c'est la voix abolitioniste de l'Etat de New-York qui a élu M. Polk.

Dans 29 comtés dans lesquels Harrison avait eu une majorité de 17,424, Clay n'a eu qu'une majorité de 1,221, pendant que la vote de Birney avait augmenté de 1,351 à 16,303. Dans 20 autres comtés où Van Buren avait une majorité de 3,046, Polk obtint 6,661, et le vote Birney augmenta de 646 à 2,334; d'où il résulte que dans la partie où l'abolitionisme vois; tandis que dans l'autre partie ils n'ont perdu que 3,642.

MARINE. La goélette des E. U. *Flirt*, n'est pas partie pour Chagres comme on l'a annoncé hier. Un violent coup de vent d'est l'a fit échouer, au moment où elle mettait à la voile, sur la barre de Hampton. Avec les secours reçus de Norfolk on est sans doute parvenu à la remettre à flot.

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

"*Début de la nouvelle lot postale.*—Les employés des postes ont eu une rude besogne, avant-hier. Il leur a, dit-on, passé par les mains dix fois plus de lettres qu'ils n'en avaient jamais reçu en un seul jour, sous le régime qui vient d'expirer. Aussi les recettes ont-elles atteint un chiffre qui serait fort rassurant pour l'administration postale s'il y avait lieu d'espérer que la fureur des correspondances continuera à régner avec autant d'intensité que le premier jour. Mais n'est une illusion qu'elle ne doit pas se faire. Une foule de gens s'étaient amusés à composer une collection de lettres pour donner à tous leurs amis et connaissances les primeurs de la nouvelle loi. On en cite qui ont jeté à la poste plus de cent lettres à la fois."

FEUILLETON.

LE DERNIER FANTOME.

CHAPITRE III.

[*Voir l'Abeille d'hier.*]

UN ARTICLE DE FULLERTON.

La coquetterie est une qualité peu connue des dames irlandaises. Cependant il est des occasions où l'on-tinct de la femme se réveille à son insu, alors la moins coquette fait un progrès immense, dans son art naturel, à la première leçon qu'elle se donne. Sans doute n'avait aucune idée, lorsque fiancée à son second mari, elle se laissait tomber sur un canapé en présence de même honorable, dans la personne d'Albin de Servian ; mais elle ressentait vaguement un certain désir mêlé de chagrin, en se trouvant dans un absurde tête-à-tête avec un homme jeune qui lui tenait des discours ennuyeux et graves, comme si elle n'eût été bonne qu'à dépouvrue d'attraits. Aux derniers mots de son jeune interlocuteur, elle se leva vivement et jeta un rapide regard à son miroir, comme pour se convaincre qu'elle n'avait rien perdu de ses charmes. Un sourire de satisfaction rayonnant dans le miroir lui prouva que sa chevelure était toujours belle, son teint toujours frais, ses yeux toujours charmans, son écrin de perles toujours de l'émail le plus pur, à ses lèvres de cochenille. Albin de Servian était donc l'homme le plus froid de son sexe, puisqu'il ne daignait pas honorer d'un regard un d'une parole cette forme délicieuse qui venait de sourire dans le cadre de son miroir.

Comme tous les hommes qui, sous prétexte de gravité, vivent dans une perpétuelle contemplation d'eux-mêmes, Albin de Servian ne prêtait aucune attention aux inn-centes coquetteries des femmes. Quand la belle veuve se leva, il ouvrit sa *Revue de Belfast*, et chercha l'article de Fulerton.

—Madame, dit-il, cette lecture est maintenant de circonstance ; elle arrive tout naturellement après notre conversation. Vous goûterez beaucoup mieux la théorie ingénieuse du grand métaphysicien anglais.

—Il faut prendre son parti, murmura la jeune femme d'un air résigné. Voyons la théorie. Je vous écoute, monsieur de Servian, Laissez-moi prendre dans mon fauteuil une bonne position pour vous écouter.

Alfred Mortimer, accusé d'avoir volé une montre de M. Waters, et Ann Runnigan accusée d'avoir reçu un esclave marron, ont été examinés hier devant le recorder Baldwin et mis en liberté. L'accusation n'étant aucunement soutenue.

Michel et John Carroll, arrêtés sous l'accusation d'avoir battu un watchman sur la Levée ; et Mary Golding dite Hooker Mary, accusée d'avoir volé des effets à usage, ont été examinés hier devant le recorder Génois et envoyés devant la cour criminelle.

Cour d'Erreurs.—L'affaire Kennedy a été continuée. Randal Hunt a parlé en faveur de la défense, et l'avocat général en faveur de l'accusation. Ce matin l'avocat-général terminera son discours et M. Grymes sera enfin entendu en faveur de l'appelant.

MM. les Editeurs de l'Abeille,

Voudriez-vous donner place dans les colonnes de votre estimable journal, sur quelques lignes qui suivent ? Vous obligerez infiniment

NOUS SAUVEZ QUI.

On demande à l'autorité municipale de la 1ère municipalité, si l'action des articles 13 et 14 de l'ordonnance approuvée le 5 novembre 1817 quitest toujours en force, a été suspendue en ce qui concerne la rue Ste. Anne ?

La tranquilité des habitens de cette partie de la rue précitée, située entre les rues Royale et Chartres, est troublée toutes les nuits par le tapage et les chants nocturnes de plusieurs personnes qui se réunissent dans un restaurant de la susdite rue, ainsi que par des nègresses esclaves, qui, séjournant sur la banquette bien longtemps après le coup de canon arrêtent les passans et par leurs propos, offensent la morale publique.

Il semblerait, Messieurs les Editeurs, que les gardes de nuit, préposés au maintien de l'ordre public, soient soupçonnés ou qu'ils aient des instructions par leurs chefs à tolérer de semblables infractions aux lois municipales. La place n'est plus tenable avec une telle démagogie ! !

Collége de Ste. Marie, Maryland.—Parmi les jeunes élèves qui ont remporté des prix à ce collége, nous remarquons plusieurs Louisianais, notamment MM. Charles Tanny, Ernest et Octave Pélasclaux, Louis Reynaud, Wm. Fréret, Scudér Hart, F. Lavillebeurre, &c.

Le New-York *Tribune* fait un relevé des votes de la dernière élection présidentielle, duquel il résulte clairement que c'est la voix abolitioniste de l'Etat de New-York qui a élu M. Polk.

Dans 29 comtés dans lesquels Harrison avait eu une majorité de 17,424, Clay n'a eu qu'une majorité de 1,221, pendant que la vote de Birney avait augmenté de 1,351 à 16,303. Dans 20 autres comtés où Van Buren avait une majorité de 3,046, Polk obtint 6,661, et le vote Birney augmenta de 646 à 2,334; d'où il résulte que dans la partie où l'abolitionisme vois; tandis que dans l'autre partie ils n'ont perdu que 3,642.

MARINE. La goélette des E. U. *